



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ASSEMBLEE DU 06 NOVEMBRE 2015

RAPPORT N°15 - OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

INTERVENTION DE JEAN-RAYMOND VINCIGUERRA

Tout d'abord il faut rappeler qu'il s'agit de la déclinaison locale d'une enquête menée au niveau national sur les politiques de maintien à domicile des personnes dépendantes de tous les départements

D'autre part ce type d'enquête, menée sur des critères univoques et qui s'applique à des départements bien différents, ne peut pas aboutir à des résultats lisibles si l'on ne dispose pas de comparaisons¹.

Ce rapport met en exergue six recommandations adressées à notre collectivité ; une fois cela dit, confronté à la complexité de ce rapport il importe d'avoir une approche apaisée et qui ne cède pas à une restitution partisane de sa lecture.

En outre il faut constater que ces six recommandations sont issues de six chapitres dont il est parfois bien difficile de percevoir la cohérence interne, il ne s'agira donc surtout pas ici de reprendre les six recommandations mais de faire quelques constats et une proposition de fond.

Tout en recommandant aux courageux (et aux insomniaques) une lecture complète du rapport.

Un des premiers effets bénéfiques de ce rapport a été semble-t-il la détermination du département à mettre en œuvre toute récente d'un numéro vert unique d'information et d'orientation pour les seniors et leurs proches, « Allo seniors 06 ».

Marie-Louise Gourdon avait déjà indiqué la nécessité de mettre à disposition des familles un guichet unique de renseignement et d'information, c'est maintenant chose faite, il vous restera, Monsieur le Président à féliciter ma collègue pour la pertinence de sa proposition faite il y a plus d'un an.

Dans ses réponses le département met en valeur le fait que toute création de places nouvelles en établissement implique la dévolution de 20% et maintenant 30% de places ouvertes à l'aide sociale, je souhaite rappeler que cette disposition a été proposée par notre groupe il y a quelques années...

Pour résumer la ligne générale de ce rapport je dirai qu'il constate que le département n'a pas mis en œuvre tous les moyens pour obtenir un maintien à domicile aussi pérenne que possible et que les placements en maison de retraite sont trop nombreux ; cette dérive étant due à un certain nombre de choix contestables aux yeux du rapporteur, comme le choix systématique de délégataires agréés dont le contrôle échappe au département, des rémunérations trop basses de ces intervenants, une évaluation mal menée des besoins du public destinataire de cette politique, le tout aggravé par une évolution de l'application du schéma gérontologique qui se serait déroulée hors des cadres légaux et réglementaires.

¹ L'évaluation de ce rapport est limitée par des différences entre départements quant à la pyramide des âges, le coût du foncier, la répartition urbaine, le nombre de familles d'accueil disponibles, le type de structures d'hébergement et de placement.

Ce constat est sans doute peu contestable mais on ne peut en rester simplement là car pallier ces défauts supposerait d'y consacrer des moyens dont le département ne dispose pas ; de sorte que l'on peut conclure que le système global de maintien à domicile avec l'accompagnement qu'il implique n'est pas viable à terme²

Tout cela implique une réunion ou une série de réunions en commission pour mener à bien un double travail :

- éditer un nouveau schéma gérontologique qui tienne compte des remarques de la chambre régionale des comptes.
- Et surtout rechercher une série de solutions intermédiaires entre le maintien et le placement, comme par exemple : la généralisation des foyers-logement, les familles d'accueil, les structures interactives destinées à la fois à fournir de l'information aux familles et en même temps à recueillir des données qui permettront d'anticiper la demande. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Enfin, une dernière remarque de pure forme : il est vrai que la longueur de ce rapport et sa rédaction parfois touffue et mal étayée, rempli de diversions, et sans paragraphe de synthèse par chapitre, a pu inciter à rédiger un résumé de ce rapport.

Mais la grande distance que l'on peut constater entre le texte intégral du rapport et ce résumé (rédigé par je ne sais qui), peut amener le lecteur des deux documents à soit s'indigner, soit, c'est mon cas, se contenter de sourire en se disant que ce genre de procédé à l'attention des paresseux ou des pressés manque un peu de sincérité... Peut-être faudrait-il renoncer à ce genre de subterfuge un peu ficelé à la corde à puits.

² On est dans une sorte de cercle vicieux : se donner les moyens de recourir à des prestataires autorisés, suppose la création d'une structure administrative d'examen préalable des candidats prestataires, d'un contrôle de leur fonctionnement sans compter l'application de tarifs supérieurs pour les prestations. Inversement, le choix de prestataires agréés et de rémunérations basses se traduit par des placements précoces en établissement ce qui fait supporter au budget d'aide sociale une charge nettement plus forte ; dans un cas comme dans l'autre le système n'est pas tenable.